

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 1 NOVEMBRE 2016 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Élizabeth Gauthier et Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay, Marc-Olivier Désilets et Monsieur Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.

Est absent : Le conseiller Monsieur Gilles Valcourt.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016
4. Période de questions
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des délégués des divers comités
 - 5.2 Entériner les achats divers sans résolution depuis la séance du 4 octobre 2016
 - 5.3 Liste des comptes et salaires payés depuis le 4 octobre 2016 et comptes courants à payer
 - 5.4 Engagement de dépenses
 - 5.5 Rapport de la situation financière
 - 5.5.1 Distribution du rapport de la situation financière
 - 5.6 Nomination du maire suppléant
 - 5.7 Nomination du *Mérite du mois* (personnalité ou organisme)
 - 5.8 Avis de motion, règlement
 - 5.8.1 Adoption du règlement 444-16 modifiant le règlement 407-12 relatif à la délégation du pouvoir de former un comité de sélection
 - 5.8.2 Avis de motion – Règlement de taxation, Année 2017
 - 5.9 Avis de rappel pour arrérages des taxes
 - 5.10 Achat de mobilier pour la salle communautaire
 - 5.11 Fermeture du bureau municipal lors de la période des fêtes
 - 5.12 Vœux des fêtes
 - 5.12.1 L'Événement
 - 5.12.2 Le Haut-St-François
 - 5.13 Rencontres, formations, invitations ou congrès
 - 5.13.1 Domtar : présentation du plan général d'aménagement forestier
 - 5.13.2 17 novembre à 11 h 30 – Chambre de commerce du Haut-St-François : Le Haut-Saint-François en affaires
 - 5.13.3 30 novembre de 13 h à 16 h 30 – Rencontre des directeurs généraux de la MRC à Cookshire
 - 5.13.4 1^{er} décembre à 9 h à Weedon – CSSS du Haut-Saint-François : Forum sur le continuum des ressources et des services HSF
 - 5.13.5 22 janvier 2017 à 10 h – Chambre de commerce du Haut-Saint-François : Brunch des élus
 - 5.13.6 6 avril 2017 à Drummondville – Fondation de la faune du Québec : *La pêche récréative en ville* : 95 \$ incluant le dîner
 - 5.14 MRC – Services de téléphonie IP et Internet, 7 jours sur 7, vingt-quatre heures sur vingt-quatre
 - 5.15 Appui – Québec en santé

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

6. Sécurité publique
 - 6.1 Rapport du directeur incendie
 - 6.2 Demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique
 - 6.3 Rapport de l'inventaire du service incendie
7. Voirie
 - 7.1 Resto du village : demande d'arrêt d'épandage de sel
 - 7.2 Inventaire des équipements pour les secteurs de la voirie, des réseaux d'eau potable et d'eaux usées
8. Loisir et culture
 - 8.1 Plaisirs d'hiver – 28 janvier 2017
 - 8.2 Appui - Québec en santé
9. Correspondance et varia
 - 9.1
 - 9.2
10. Période de questions
11. Fin de la rencontre

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h

2. Adoption de l'ordre du jour

2016-11-318

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-11-319

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Aucune question n'est posée par les citoyens présents.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des délégués des divers comités

La conseillère Madame Andrée Doyon fait rapport sur sa participation à l'activité de l'assermentation des ministres de la Cité-école.

Le conseiller Monsieur Iain MacAulay explique le projet à l'étude de l'organisme La Contrée du Massif : modification de leur carte touristique ainsi que plusieurs projets à venir et qui seront dévoilés ultérieurement.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

5.2 Entériner les achats divers sans résolution depuis la séance du 9 août 2016

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire.

5.3 Liste des comptes et salaires payés au cours depuis le 4 octobre 2016 et comptes courants à payer

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

5459	Ouellet Chantal	Frais de déplacement	27,00 \$
5460	C3D Solutions	Colloque Les Montérégiennes	150,00 \$
5461	ANNULÉ		
5462	Bois Beauchesne	Résolution 2016-10-313 – Travaux 2015	597,87 \$
5463	Centraide Estrie	Campagne de financement	25,00 \$
5464	Valcourt Robert	Travaux voirie : signaleur	86,00 \$
5465	Fondation Louis-St-Laurent	Don – Oktoberfest	30,00 \$
5466	Moisson Haut-Saint-François	Subvention de fonctionnement	25,00 \$
5467	Place aux jeunes	Soutien financier 2016-2017	103,60 \$
5468	La Passerelle	Don : Centre des femmes HSF	25,00 \$
5469	La Croix Rouge	Entente services aux sinistrés	150,00 \$
5470	Gaudreau Marie-France	Remb. Petite caisse : frais poste	122,45 \$

Paievements par AccèsD ou remboursements

5-10-2016	Hydro Québec	Lumières de rue	551,45 \$
18-10-2016	Hydro Québec	Électricité Maison des jeunes	54,37 \$
28-10-2016	Hydro Québec	Poste de chlore	1 496,91 \$
1-11-2016	Hydro Québec	Chalet terrain baseball	28,93 \$
1-11-2016	Hydro Québec	Garage municipal	271,30 \$
1-11-2016	Hydro Québec	Poste pompage - Victoria Ouest	41,38 \$
1-11-2016	Hydro Québec	Terrain de balles	29,29 \$
	Sous-total : Hydro Québec	2 473,63 \$	
5-10-2016	Bell	Garage municipal	94,11 \$
5-10-2016	Bell	Téléphone sans fil	93,69 \$
5-10-2016	Bell	Station épuration	82,25 \$
5-10-2016	Bell	Poste de chlore	82,25 \$
	Sous-total : Bell	352,30 \$	
30-09-2016	Ministère du Revenu	Déductions empl. : septembre	3 461,08 \$
30-09-2016	Agence du Revenu	Déductions empl. : septembre	1 495,24 \$
	Salaires nets payés du 1er octobre au 31 octobre 2016 :		11 324,55 \$

Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 1er novembre 2016

5471	Dubé Équipement de bureau	Chemise, papier, pince-notes	420,25 \$
5472	Ass. Coop Agr. La Patrie	Bornes incendies - pinceau, email anti.base. Poste chlore : chargeur à piles, adaptateur galvanisé 3/4, HV: sel, cadenas cuisine collective	139,45 \$
5473	MRC	QP Fosses septiques 10 % FS: utilisateur payeur 2016	196,90 \$
5474	Pétroles R. Turmel Inc.	Voie: Diesel	575,68 \$
5475	Bois Beauchesne inc.	Travaux Ditton: Nettoyage ponceau rue Albert etc.	1 031,32 \$
5476	Charron, René	Achats de bonbons – Halloween	41,33 \$
5477	Municipalité de Hampden	Entraide pompier 10 août 2016	410,60 \$
5478	Canton de Lingwick	Niveleuse	240,00 \$
5479	CMP Mayer inc.	Service incendie: mousse silvex plus classe A"5	309,57 \$
5480	Cherbourg	Poste de chlore : Javel 12 %	315,27 \$
5481	Fonds d'information sur territoire	Avis de mutation	10,00 \$
5482	Garage Charles Brochu	Camion incendie: breaker circuit	10,42 \$
5483	Gagnon, Sylvie	Subvention toilette (2)	120,00 \$
5484	Jocelyn Roy Électrique inc.	Travaux Hôtel de ville et réparation lumière de rues	4 657,25 \$
5485	Électro-concept p.b.l. inc.	Eau potable: Sonde niveau Réservoir	1 867,19 \$
5486	Valoris	Site d'enfouissement et Redevances	1 037,24 \$
5487	MBI Transport & Excavation	Rue Ditton: ponceau, pelle mécanique et roche	4 346,03 \$
5488	Centre d'extincteur SL	Achats de 3 extincteurs	241,41 \$
5489	L. Robert G. Roy Enr.	Préventionniste en incendie	313,12 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

5490	Gazonnière Bishopton	Projet Nouveaux Horizons	148,89 \$
5491	Gaudreau, Marie-France	Frais déplacement Co-op et Caisse	64,80 \$
5492	Distributions Michel Fillion	Service incendie: ensemble habits Francine Talbot	116,76 \$
5493	Boutique Énergie – Est	Eaux usées - pile rech / eau potable: batterie agm. Incendie: pile pagette et pile radio	432,59 \$
5494	Matériaux Prévost	Bâtiment 11 rue du parc: toilette, lavabo etc.	1 941,45 \$
5495	Dominique Boisvert	Subvention toilette	60,00 \$
5496	Bergeron, Madeleine	Distribution : avis d'ébullition	24,19 \$
5497	Bergeron, Linda	Distribution: Avis d'ébullition	24,19 \$
5498	Dubé, Diane	Distribution : avis d'ébullition	18,81 \$
5499	Monique Cormier	Distribution: Avis d'ébullition	18,81 \$
5500	MRC	Téléphonie IP, interurbain, fibre optique	386,36 \$
5501	Chantal Ouellet	Frais déplacement	274,50 \$
5502	Construction François Bourque	Hôtel de ville: installation fenêtre salle conseil	721,47 \$
		Total :	20 515,85 \$

2016-11-320

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement.

ADOPTÉE

5.4 Engagement de dépenses

2016-11-321

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de novembre 2016 au montant de 8 815,00 \$:

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	100,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau et papeterie 2017 (Infotech)	430,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
	Sous-total	830,00 \$

SÉCURITÉ INCENDIE

02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie : 200 \$ (bornes sèche : crépine et tuyau : 300 \$)	200,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
	Sous-total	550,00 \$

VOIRIE

02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	100,00 \$
02-330-00-525	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	300,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	200,00 \$
	Sous-total	1 000,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

02-412-00-411	Analyse de l'eau potable et eaux usées	200,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques	250,00 \$
02-413-00-521	Entretien-réparation réseau (ponceau)	200,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	200,00 \$
02-415-00-521	Nettoyage égouts pluviaux	160,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	200,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

Sous-total **1 210,00 \$**

LOISIRS ET CULTURE

02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	50,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	75,00 \$

Sous-total **225,00 \$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

03-310-00-725	Immobilisation - Parc et terrain de jeux (11 rue du Parc)	5 000,00 \$
---------------	---	-------------

Sous-total **5 000,00 \$**

TOTAL: 8 815,00 \$

ADOPTÉE

5.5 Rapport de la situation financière

Selon l'article 474.1 et suivants de la Loi des Cités et Villes, Madame Ouellet, mairesse, fait rapport de la situation financière de la municipalité, du rapport de l'auditeur indépendant, des réalisations de l'année en cours, de la rémunération des élus, la liste des contrats de plus de 25 000 \$ depuis le dernier rapport et des orientations 2017.

5.5.1 Distribution du rapport du maire

2016-11-322

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le rapport du maire soit diffusé dans l'Info-Scotstown du mois de novembre qui est distribué dans tous les foyers de Scotstown.

ADOPTÉE

5.6 Nomination du maire suppléant

2016-11-323

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseiller, Monsieur Jacques Duchesneau soit nommé maire suppléant et représentant à la MRC du Haut-St-François.

Que Monsieur Duchesneau, maire suppléant, soit autorisé à signer les chèques et tous autres documents en l'absence de Madame Chantal Ouellet.

Cette résolution est valide pour les mois de novembre et décembre 2016 ainsi que le mois de janvier 2017. Elle annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

ADOPTÉE

5.7 Nomination du Mérite du mois (personnalité ou organisme)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown désire souligner le bénévolat et les initiatives des citoyens ou des organismes communautaires de la localité;

2016-11-324

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Rhona Pope et Monsieur Claude Langlois soient nommés *Mérite du mois* pour le mois d'octobre 2016 pour leur implication bénévole au sein de la Paroisse Saint-Paul ainsi que divers organismes de la communauté au cours des dernières années.

ADOPTÉE

5.8 Avis de motion, règlement

5.8.1 Adoption du règlement 444-16 modifiant le règlement 407-12 relatif à la délégation du pouvoir de former un comité de sélection

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT SAINT-
FRANÇOIS
VILLE DE SCOTSTOWN

**RÈGLEMENT NUMÉRO – 444-16 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 407-12 - RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRE ET LA DÉLÉGATION DE DÉPENSER AINSI QUE LE
POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Attendu que la Ville de Scotstown a adopté le règlement 407-12, le 19 décembre 2012;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.13 de la *Loi sur les cités et villes*, prévoit l'obligation pour le conseil de déléguer, par règlement, à un fonctionnaire ou un employé, le pouvoir de former un comité de sélection;

ATTENDU qu'une modification doit être apportée au règlement 407-12;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 4 octobre 2016;

2016-11-325

**II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le présent règlement portant le n^o 444-16 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Article 1

La section 7.1 est ajoutée au règlement et désignée comme « **DÉLÉGATION DE POURVOIR POUR FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION** ».

Section 7.1

Article 7.1.1

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres, incluant les substituts, pour l'adjudication des contrats en application des dispositions de la sous-section 33 de la section XI de la Loi sur les cités et villes, ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 573.3.0.1 de ladite loi.

Ce pouvoir est donné au commis de bureau à titre de substitut du directeur général lors d'absence de celui-ci.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Ouellet,
mairesse

Monique Polard,
directrice générale

Avis de motion : 4 octobre 2016

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

Adoption : 1^{er} novembre 2016
Entré en vigueur : 4 novembre 2016
Publication dans l'Info-Scotstown – Volume 5 – Numéro 1 et affichage : à l'Hôtel de Ville et au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest.

5.8.2 Avis de motion – Règlement de taxation, Année 2017

2016-11-326

Le conseiller Monsieur Iain MacAulay, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine séance de la Ville, le règlement de taxation pour l'année 2017, soit présenté pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes. Le projet de règlement sera remis aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

5.9 Avis de rappel pour arrérages des taxes

2016-11-327

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un avis de rappel avec l'état de compte soit expédié par courrier ordinaire aux contribuables dont le solde des taxes est impayé et supérieur à cinquante dollars (50 \$). Le montant total des taxes impayées des années 2015 et 2016 devra être payé au complet avant le 16 décembre 2016.

Après cette date, la Ville transmettra un rappel par courrier recommandé avec des frais de 15 \$ selon le règlement en vigueur.

À la séance du mois de mars 2017, la Ville transmettra à la MRC du Haut-Saint-François la liste des dossiers en souffrance pour la vente pour taxes.

Des frais administratifs seront facturés par la MRC par dossier reçu pour la vente pour taxes en plus des frais d'avis, de publication et/ou d'enregistrement de certificat adjudicataire ou de contrat de vente.

ADOPTÉE

5.10 Achat de mobilier pour la salle communautaire

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2016-03-085 lors de la séance du 1^{er} mars 2016 visant le dépôt d'un projet dans le cadre du programme Support à l'Action bénévole pour l'achat d'équipements et mobilier pour la salle communautaire de l'Hôtel de Ville (tables, chaises, chariot pour tables et chariots pour chaises, toiles, etc.) au montant total de 4 050 \$;

ATTENDU QUE le projet a été accepté tel que présenté et que la participation financière de la municipalité est de 3 240 \$ en tenant compte des remboursements des pourcentages des taxes pour un montant représentant plus de 80 % du projet total et que l'aide financière reçue s'élève au montant de 810 \$, soit 20 % du projet total;

2016-11-328

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de ces équipements et du mobilier pour un montant total de 4 050 \$ incluant les taxes et le transport.

ADOPTÉE

5.11 Fermeture du bureau municipal au cours du mois de décembre 2016 et lors de la période des fêtes

2016-11-329

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le que le bureau municipal sera fermé les journées ou périodes suivantes :
. Jeudi le 22 décembre 2016;
. Du lundi 26 décembre 2016 au 30 décembre 2017 inclusivement;

. Jeudi le 5 janvier 2017.

Un avis sera affiché et diffusé dans l'Info-Scotstown ainsi que sur le site web de la municipalité, sur la page Facebook et le journal L'Événement.

ADOPTÉE

5.12 Vœux des fêtes

5.12.1 L'Événement

2016-11-330

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élizabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville fasse paraître des vœux pour le temps des fêtes dans le journal L'Évènement de Scotstown pour la somme de 60 \$.

ADOPTÉE

5.12.2 Le Haut-St-François

2016-11-331

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élizabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville fasse paraître des vœux pour le temps des fêtes dans le journal Le Haut St-François pour la somme de 242 \$ déduite sur la contribution annuelle 2016 pour un espace de ¼ de page avec une couleur.

ADOPTÉE

5.13 Rencontres, formations, invitations ou congrès

Les points 5.13.1, 5.13.2, 5.13.3, 5.13.4, 5.13.5 et 5.13.6 inscrits à l'ordre du jour sont regroupés dans une seule résolution.

2016-11-332

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la participation des personnes suivantes à diverses rencontres :

- 2 novembre 2016 à Cookshire - Domtar : présentation du plan général d'aménagement forestier : Monsieur Jacques Duchesneau, conseiller;
- 17 novembre à 11 h 30 – Chambre de commerce du Haut-St-François : Le Haut-Saint-François en affaires : Monsieur Marc-Olivier Désilets, conseiller
- 30 novembre de 13 h à 16 h 30 – Rencontre des directeurs généraux de la MRC à Cookshire : Madame Monique Polard, directrice générale;
- 1^{er} décembre à 9 h à Weedon – CSSS du Haut-Saint-François : Forum sur le continuum des ressources et des services HSF : Chantal Ouellet, mairesse;
- 6 avril 2017 à Drummondville – Fondation de la faune du Québec : *La pêche récréative en ville* – Frais d'inscription : 95 \$ incluant le repas : Chantal Ouellet.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.14 MRC – Services de téléphonie IP et Internet, 7 jours sur 7, vingt-quatre heures sur vingt-quatre

ATTENDU QUE le 21 septembre 2005, la Municipalité régionale de comté du Haut-St-François par son conseil a autorisé la conclusion d'une entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE cette entente était établie entre la MRC et toutes les municipalités de la MRC dans le cadre du projet « Villages branchés du Québec » dont l'objet était l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passant mieux connu sous le terme de « fibre optique » tant, pour les bâtiments municipaux de chacune des municipalités que pour le siège social de la MRC du Haut-St-François;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

ATTENDU QUE cette par cette entente les municipalités délèguent à la MRC du Haut-St-François les pouvoirs de l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passant mieux connu sous le terme de « fibre optique » tant, pour les bâtiments municipaux de chacune des municipalités que pour le siège social de la MRC du Haut-St-François;

ATTENDU QUE cette entente est d'une durée de 20 ans à compter de la date de sa signature et qu'elle se renouvelle pour des termes additionnels de 5 ans à moins d'être dénoncée avant son expiration ou avant tout renouvellement;

ATTENDU QUE par cette dite entente, la MRC est responsable de voir au bon fonctionnement du réseau de télécommunication connu sous le terme « fibre optique »;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown par cette entente, a fait relier les bâtiments municipaux au réseau de fibres optiques de la MRC et principalement le poste de chlore pour tout ce qui concerne le réseau d'eau potable;

ATTENDU QUE depuis plusieurs mois, la Ville de Scotstown subit des problèmes de transmission de communication récurrents reliés à la fibre optique pour des services essentiels envers ses citoyens, en exemples : la transmission des données d'heure en heure et quotidienne pour le débit des puits d'eau potable et du réservoir, les données concernant les équipements et instruments affectés au traitement de l'eau potable, les données reliées à la consommation d'eau potable, données également exigées par le gouvernement;

ATTENDU que le ou vers le 27 avril 2016 une interruption de communication par le réseau de fibres optiques est survenue au poste de chlore et que cette panne s'est prolongée plusieurs semaines consécutives, soit jusqu'au mois de juillet 2016, et ce malgré les demandes répétées des fonctionnaires municipaux et de la firme responsable de l'exploitation des réseaux municipaux auprès de la MRC;

ATTENDU QUE les problèmes de transmission des données occasionnent des frais supplémentaires exorbitants à la Ville pour la supervision du réseau d'eau potable, des puits d'eau potable et du réservoir d'eau potable, etc.;

ATTENDU QU'en date du 21 juin 2016, Monsieur Martin Maltais au nom de la MRC mandatait la firme S-Air pour la visite du poste de chloration dans la Ville de Scotstown ayant pour but d'identifier la problématique avec les équipements informatiques présents dans le poste pouvant être reliés au réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE la firme S-Air a remis son rapport en date du 13 juillet 2016 concluant :

« Tous ces éléments combinés impliquent qu'il est fort probable que les émanations de chlore soient responsables du bris occasionné à l'équipement. La très faible odeur de chlore implique un faible taux de chlore dans l'air et aucun autre équipement n'a présenté de problème, et ce, malgré la présence de nombreux équipements similaires. Une analyse de l'équipement par le fabricant aurait été le seul moyen de valider la source du problème. »;

ATTENDU QU'il est démontré par le rapport de la firme S-Air que la Ville de Scotstown n'a aucune responsabilité sur les interruptions du réseau de fibres optiques;

EN CONSÉQUENCE,

2016-11-333

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande à la MRC du Haut-St-François de prendre les mesures nécessaires afin que le réseau de fibres optiques soit fonctionnel en tout temps, 24 heures par jour, 7 jours sur 7.
ADOPTÉE

Demande de modification des installations du câblage du réseau de fibres optiques à l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la MRC du Haut-St-François est la gestionnaire du réseau de fibres optiques selon l'entente intermunicipale intervenue le 21 septembre 2005 avec les municipalités locales;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-St-François était la responsable des installations d'équipements et des câbles pour la fibre optique;

ATTENDU QUE certains câbles ont été installés de façon négligente, non sécuritaire et manque totalement d'esthétique dans une salle de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE des problèmes sont survenus à cause de cette installation;

2016-11-334

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-St-François de remédier à la situation dans cette section de l'Hôtel de Ville et ce le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

Entériner l'installation d'une antenne sur le garage municipal servant de relais de la fibre optique vers l'entreprise Léo Désilets, maître herboriste

ATTENDU QUE l'entreprise Léo Désilets, Maître Herboriste, de Scotstown désire être reliée à la fibre optique du réseau de fibres optiques de la MRC du Haut-St-François pour leurs opérations d'entreprises;

ATTENDU QUE la seule possibilité actuellement était l'installation d'un équipement sur le garage municipal;

ATTENDU QUE la compagnie Maskatel est responsable par la MRC du Haut-St-François des équipements et de leurs installations pour le réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE la compagnie Maskatel a fait l'installation d'équipements sur le garage municipal au cours des derniers mois, et ce sans avoir obtenu la permission de la Ville de Scotstown au préalable afin de permettre à l'entreprise Léo Désilets, Maître Herboriste d'être branchée au réseau de fibres optiques de la MRC du Haut-St-François;

ATTENDU QU'en date du 2 septembre 2016, Madame Marie Thibault-Cossette, vice-présidente, Relations avec les partenaires et les télécommunicateurs de la compagnie Maskatel transmettait un message électronique à la ville pour exprimer ces excuses de l'impair concernant cette installation selon le texte suivant :

« Tel que discuté, le Groupe Maskatel LP et ses employés se voient désolés de l'impair commis lors de l'installation du client Léo Désilets, à partir du Garage municipal de votre ville. Ils ont cru à tort que la permission de s'installer sur les lieux leur avait été octroyée. Une fois de plus, nos excuses pour ce fâcheux malentendu.

Tel que demandé, voici en pièce jointe, notre certificat de responsabilité civile et umbrella. Il est très clair qu'en aucun cas, le fait que notre équipement soit installé sur la bâtisse de la ville ne met en cause la responsabilité de celle-ci. Le contrat est entre le client et GMLP, donc nul doute que l'entière responsabilité de ce qui peut survenir est celle de GMLP, laquelle détient de solides assurances pour couvrir tout dommage éventuel. En outre, par la présente, je

vous confirme que le Groupe Maskatel LP dégage la ville de Scotstown de toute responsabilité.

Si le processus avait suivi son cours normalement, nous aurions signé une entente au préalable, et une rétribution aurait été offerte à la municipalité en échange de la permission. Étant donné que je suis actuellement en vacances, j'ai demandé à mes collègues de prendre la relève dans la préparation de l'entente. Ils vous contacteront sous peu.

Merci de votre compréhension, et encore une fois, je vous présente au nom de GMLP, nos plus sincères excuses. »;

ATTENDU QUE la compagnie Maskatel a fait parvenir un certificat d'assurance responsabilité indiquant qu'elle est la seule responsable de tous dommages pouvant survenir et par le fait même dégageant la Ville de Scotstown de toutes responsabilités;

2016-11-335

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown entérine l'installation d'équipements par l'entreprise Maskatel sur le garage municipal permettant à l'entreprise Léo Désilets, Maître Herboriste, d'avoir le réseau de fibres optiques de la MRC du Haut-St-François.

QUE la Ville de Scotstown se dégage de toutes responsabilités en regard de cette installation.

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'entreprise Léo Désilets Maître Herboriste, à la MRC du Haut-St-François, M. Dominic Provost, directeur général de la MRC du Haut-St-François, M. Martin Maltais, directeur général adjoint de la MRC du Haut-St-François, à M. Éric Charland, responsable du réseau de la fibre optique de la MRC du Haut-St-François, à Inpro, à la compagnie Maskatel ainsi qu'aux assureurs de la Ville de Scotstown PMA (anciennement Conway Jacques).

ADOPTÉE

5.15 Appui – Québec en santé

Ce point est reporté au point 8.2.

6. Sécurité publique

6.1 Rapport du directeur incendie

Monsieur René Charron, directeur incendie étant absent à la séance, il a acheminé son rapport mensuel du mois d'octobre 2016 au bureau municipal par courrier électronique.

Le rapport fait mention des points suivants :

Réunions

Dossiers en cours

Pratiques prévues

Inspections réalisées

Sorties

Activités prévues

Prochaines Réunions

Une copie est remise aux membres du conseil.

6.2 Demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Scotstown désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Scotstown prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-St-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

2016-11-336

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Haut-St-François.

ADOPTÉE

2016-11-337

6.3 Rapport de l'inventaire du service incendie

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite au service incendie de Scotstown de procéder à l'inventaire des équipements et des véhicules et qu'il soit remis au bureau municipal au plus tard le 3 novembre 2016.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Resto du village : demande d'arrêt d'épandage de sel

ATTENDU la réception d'une lettre du Resto du Village, datée du 24 octobre 2016 nous demandant de ne pas étendre de sel à déglacer sur le trottoir devant le restaurant pendant la période hivernale;

2016-11-338

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse cette demande pour les motifs suivants :

. Que cette section de trottoir est située sur le chemin Victoria Ouest, secteur très achalandé par les piétons en raison des commerces, bureaux de poste, etc. ;

. L'employé municipal a pour mandat d'entretenir les trottoirs de façon uniforme et selon les conditions climatiques;

. Dans le but d'éviter tout accident et toute poursuite, la Ville de Scotstown fait l'entretien d'une partie de ses trottoirs uniformément et ne peut se dégager de sa responsabilité envers les citoyens et piétons.

ADOPTÉE

7.2 Inventaire des équipements pour les secteurs de la voirie, des réseaux d'eau potable et d'eaux usées

2016-11-339

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite à l'employé responsable du secteur de la voirie et des réseaux d'aqueduc et d'égout de procéder à l'inventaire des outils et équipements du garage municipal ainsi que des véhicules et qu'il soit remis au bureau municipal au plus tard le 3 novembre prochain.

ADOPTÉE

8. Loisir et culture

8.1 Plaisirs d'hiver – 28 janvier 2017

2016-11-340

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la tenue d'activités dans le cadre de Plaisirs d'hiver aura lieu le 28 janvier 2017.

QUE la programmation sera établie ultérieurement.

QUE cette résolution soit transmise à M. Sébastien Tison, agent de développement loisir de la MRC du Haut-St-François.

ADOPTÉE

8.2 Appui - Québec en santé

Attendu que le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État ;

Attendu que l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain ;

Attendu que des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts ;

Attendu que les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie.

Attendu par ailleurs que

le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer ;

le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$).

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

□ le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques.

2016-11-341

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown demande au gouvernement du Québec :

De **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

- a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
- b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre

D'investir les revenus dans **la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois;

ADOPTÉE

9. Correspondance et varia

La liste de la correspondance est remise aux membres du conseil. La correspondance sera classée dans les archives municipales.

10. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu.

11. Levée de la séance

2016-11-342

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Chantal Ouellet, mairesse

Monique Polard, directrice générale